



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage numéro 142

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 juillet 2022, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

335, chemin Sainte-Marie (lot 4 445 340)

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement d'un terrain dont la largeur de la ligne avant serait de 25,28 mètres. La grille des usages et normes A-109, faisant partie intégrante du règlement de zonage 142 prescrit une largeur minimale de terrain de 50 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-et-unième jour du mois de juin 2022.

Claudia Baril
Directrice Générale associée

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudia Baril, Directrice Générale associée, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre midi et dix-sept heure le 21 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième jour du mois de juin 2022.

Claudia Baril
Directrice Générale associée